



Plan d'Action National (NAP) TUNISE

GHARBI dhekra
Ministère de l'équipement et de l'environnement

Bruxelle 19 – 20 novembre 2013

NAP – tunisie historique

Le PAN- tunisie a été élaboré en juin 2005 afin de se conformer aux dispositions de la convention de barcelone et les protocoles LBS et tient compte des objectifs du PAS

La préparation du NAP a été faite en trois étapes principales :


- La préparation du Bilan de Base National (BDN)
- La préparation des Plans Sectoriels (SPs)
- L'intégration des SPs dans les NAPs.

Le PAN se concentre principalement sur cinq grands enjeux environnementaux:

- Eaux usées urbaines ;
- Déchets solides urbains ;
- Émissions atmosphériques ;
- Rejets industriels atmosphériques et liquides;
- Déchets dangereux;

Suivi de la mise en œuvre du NAP

- Experts contrôleurs assermentés de l'ANPE: inspection et surveillance régulière des établissements industriels en Tunisie;
- Contrôle et surveillance microbiologique des eaux de baignade par DHMPE. Résultats communiqués à l'ANPE pour évaluation.
- Surveillance de la qualité des produits de pêches par ministère de l'agriculture (DGPA).
- Communication des résultats du suivi, depuis 1993, dans les rapports nationaux sur l'état de l'environnement . Ces rapports sont accessibles au grand public sur le site Web du Ministère chargé de l'Environnement.
Ces rapports constituent la base pour la production des LBS nationaux annuels rapport présenté par la Tunisie au PNUE / PAM en conformité avec le protocole signé pour la protection de la mer Méditerranée à partir de sources terrestres .

 les systèmes de surveillance et de rapports en Tunisie entièrement en charge les exigences de surveillance de la mise en œuvre du PAN comme stipulé dans le Programme d'Action Stratégique et le Protocole LBS.

Appuis à la mise en œuvre du PAN- politiques et programmes

Politique environnementale en Tunisie en matière de prévention et de lutte contre la pollution:

- Le Programme national d' action pour l'environnement (PANE).
- Plan de développement municipal (PDM, PCGD).
- Programme national de gestion des déchets solides (PRONAGDES/1995-2006.
- Programme national de gestion intégrée des déchets et durable (PRONGIDD/2006-2016).
- Plans de gestion des Déchets Industriels et Spéciaux (DIS)
- Le Programme Africain relatif aux Stocks de pesticides Périmés pour la Tunisie
- Fonds pour la dépollution (FODEP).
- Plan national pour les interventions d'urgence en cas de pollution marine causée par les incidents.
- Le programme national de surveillance de la qualité (physico-chimiques et microbiologiques) des eaux marines .
- Procédures d'évaluation de l'impact environnemental.
- Programme pour le développement des zones industrielles .
- Des programmes spéciaux , PRONAGDES , ECO et ECO- LEF- ZIT .



Appuis à la mise en œuvre – cadre législatif

Le ministère de la Tunisie chargé par l'environnement est la principale structure chargée de proposer la politique de l'environnement et la promotion de la législation environnementale du gouvernement.

Les principaux instruments juridiques qui réglementent les questions de protection de l'environnement et soutiennent la mise en œuvre des dispositions du NAP en Tunisie sont :

Environnement Urbain:

- Code de l'eau;
- loi relative à l'enfouissement des déchets dans des décharges contrôlées;
- loi relative à la gestion et l'élimination des déchets
- loi relative à la qualité de l'air
- Décret fixant les conditions et les modalités de gestion des boues de stations d'épuration des eaux usées pour l'agriculture.



Environnement industriel

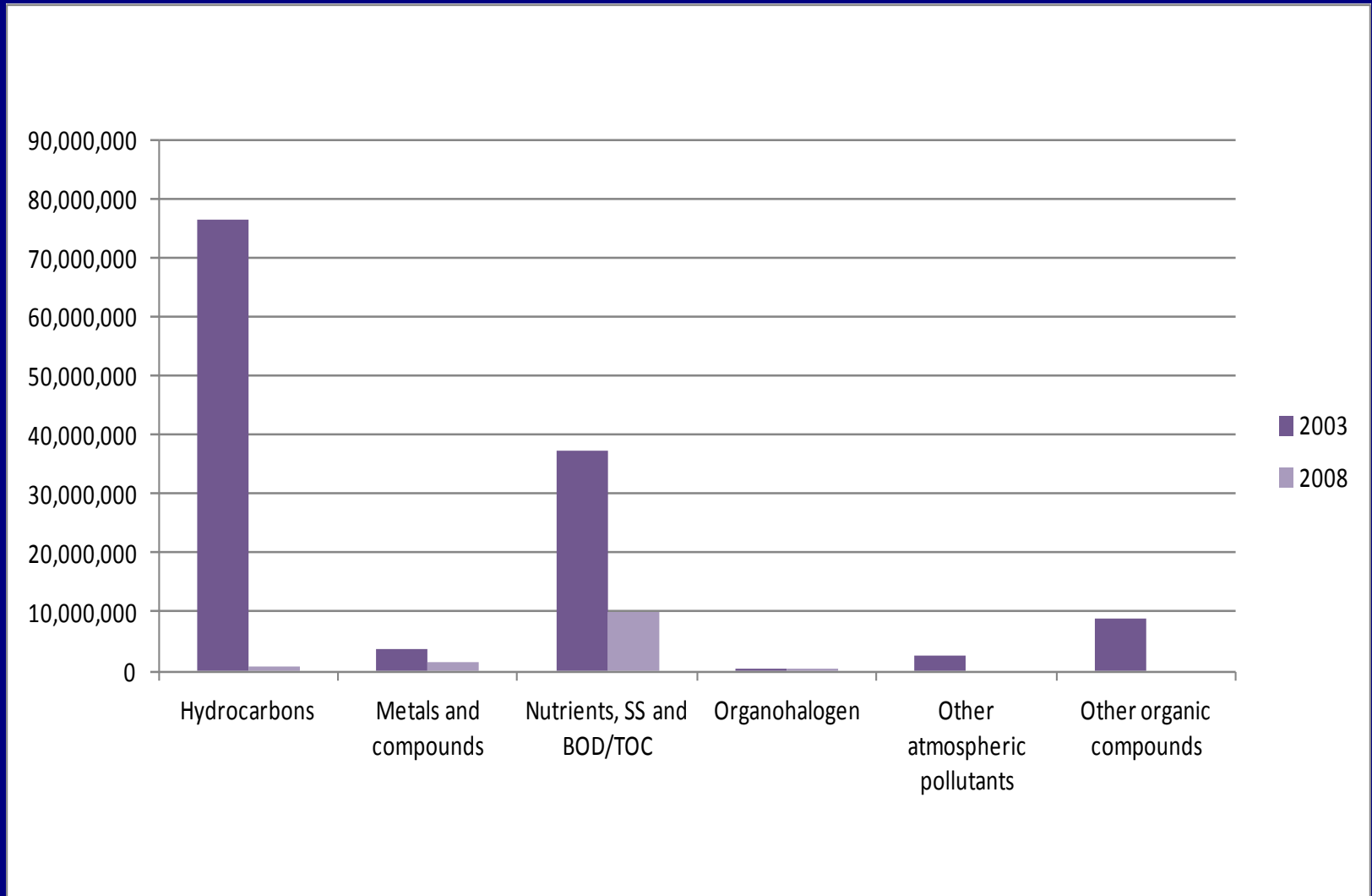
- Décret sur les conditions et les modalités de gestion des huiles lubrifiantes usagées et les filtres à huile;
- décret sur les conditions de collecte et de traitement des piles usagées.
- décret fixant les conditions et les modalités de gestion des boues de stations d' épuration des eaux usées pour l'agriculture.
- décret fixant les modalités de gestion des déchets médicaux ;
- décret fixant les conditions d' octroi des autorisations et pour l'exercice des activités de gestion des déchets dangereux et des autorisations pour l'élimination des déchets ou autres matières en mer.
- Décret fixant les valeurs limites pour les polluants atmosphériques provenant de sources fixes.

Intégrité de l'habitat et diversité biologique

- loi sur les aires protégées marines et côtières;
- loi relative à la concervation des eaux et des sols;
- procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement



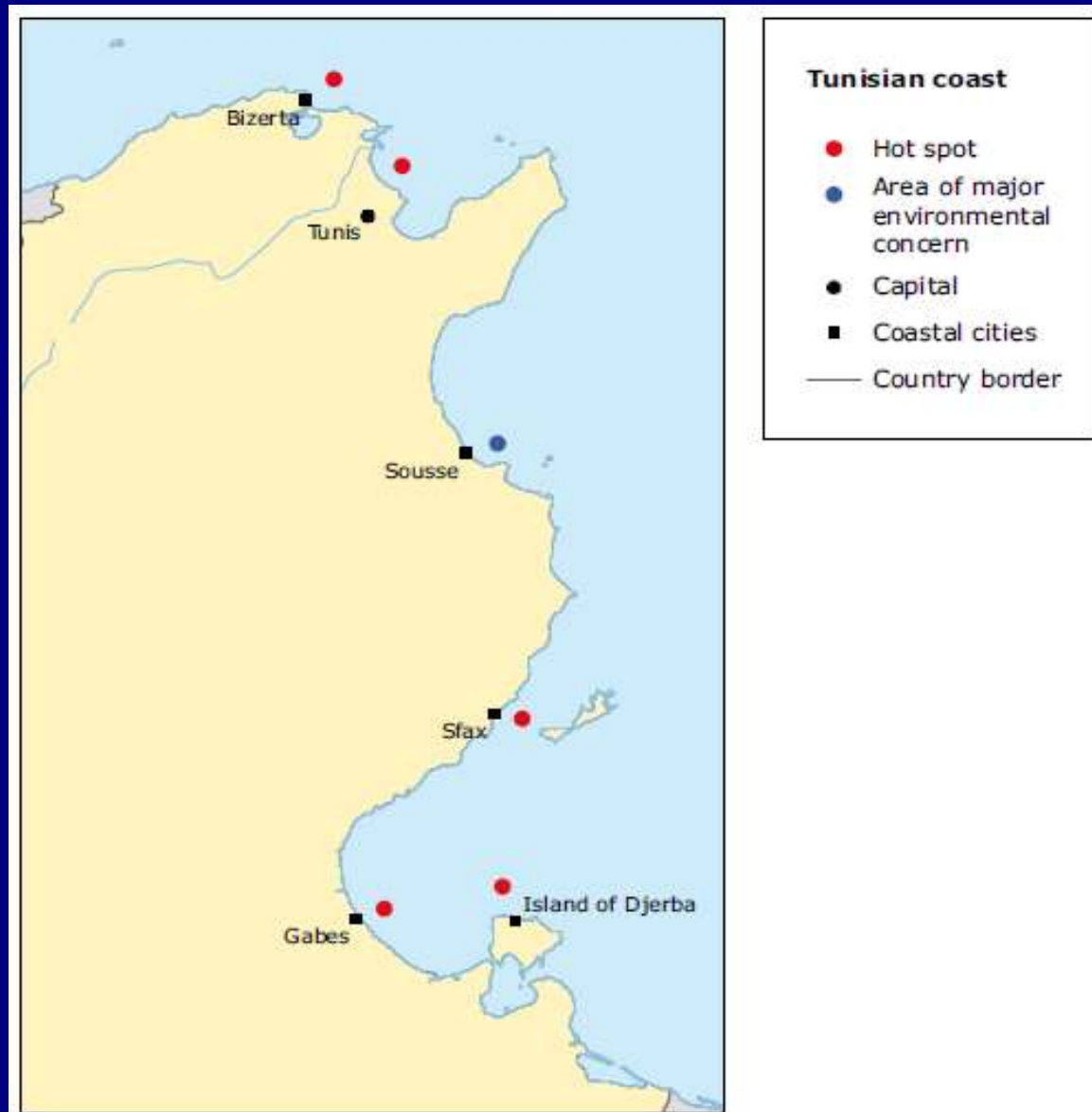
Les tendances des rejets – NBBs 2003 - 2008



Les principaux défis identifiés sont:

- 1- Combler les lacunes dans les données existantes pour les polluants déclarés en 2003 de la NBB mais non déclarés dans le NBB 2008;
- 2- Vérifier si les tendances de la réduction observée est due à la baisse des enregistrements de 2003 à 2008.
- 3- Champ d'application géographique, les méthodes de calcul et les critères adoptés sur les émissions directes et indirectes doit être reproductible entre BNB rapports périodiques.
- 4- Révision des facteurs d'émission utilisés pour l'estimation des rejets atmosphériques et liquides de certaines activités enregistrées

Répartition des hot spots



Merci pour votre attention